

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 avril 2026

Date de convocation : 15 avril 2026
Date d'affichage : 15 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 28
Excusés : 1
Dont Représentés : 1
Absents :

Convocation du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc BAINVEL, Maire.

Étaient présents :

Monsieur BAINVEL Marc, Maire,

Madame BONNIER-BORE Audrey et Monsieur CARMET Christian, Maires délégués,

Mesdames et Messieurs, MACAULT Jean-Michel, LEROY Philippe, CHOQUET Amandine, HUMEAU Philippe, LECOEUVE Estelle, GOZARD Roger, Adjointes au Maire.

Mesdames et Messieurs BELLÉGO Patrice, BERNIER Romain, BIOTTEAU Alexis, BOURGEAIS Damien, DEFONTAINE Jacques, DIANCOURT Rozenn, DUBUC Marie, GIBAULT Audrey, LANDAIS Stéphanie, LEGENDRE Anne-Florence, LIGONNIERE Laurent, MALLASSINET Christophe, MERIC Dominique, MOREAU Olivier, PAPIN Nathalie, PAUTONNIER Hélène, RICHAUME Stéphane, TRANQUART Anne-Cécile, VITTAZ Marie-Annick, conseillers municipaux.

Était excusé : Madame VAN HILLE Catherine.

Était absent :

Était représentée : Madame VAN HILLE Catherine

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice Générale des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur BOURGEAIS Damien, conseiller municipal

Quorum : 28 conseillers sur 29 sont présents. Le quorum est atteint.

MAIRIE DES GARENNES-SUR-LOIRE

26.06.03 Finances – Subventions – Année 2026

Sur proposition de la commission finances et de Monsieur le Maire sont présentées au Conseil Municipal l'ensemble des demandes de subventions.

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2025	Pour mémoire CA 2025	Proposition BP 2026
<i>Article 65748 - Subventions de Fonctionnement aux autres personnes de droit privé</i>			
Associatif	12 250,00 €	12 250,00 €	12 600,00 €
Anciens combattants	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Culture et Loisirs	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Musique Pannetier	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Association de Chasse St Jean des Mauvrets	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Fils d'argent	600,00 €	600,00 €	600,00 €
GAG Association	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Quartet	2 200,00 €	2 200,00 €	2 500,00 €
Amicale Laïque	500,00 €	500,00 €	500,00 €
La Boite à Gens	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Association Familles Rurales St Jean des Mauvrets	250,00 €	250,00 €	500,00 €
Loire et vignes - Trail	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Cordes de la Loire	300,00 €	300,00 €	500,00 €
2ACG (association des commerçants)	100,00 €	100,00 €	200,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2025	Pour mémoire CA 2025	Proposition BP 2026
Article 65748 - Subventions de Fonctionnement aux autres personnes de droit privé			
Social, solidarité	5 575,00 €	5 575,00 €	5 850,00 €
ADMR Val d'Aubance	800,00 €	800,00 €	800,00 €
ADMR Coteaux du Louet	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Téléthon	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Don du sang	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale Sapeurs pompiers	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Jeunes Sapeurs pompiers	100,00 €	100,00 €	150,00 €
Aides Humanitaires exceptionnelles	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Protection Civile	225,00 €	225,00 €	225,00 €
Croix Rouge	- €	- €	225,00 €
Prévention Routière	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Divers	1 400,00 €	1 050,00 €	1 400,00 €
ASAD - Nids de frelons	1 000,00 €	650,00 €	1 000,00 €
Conciliateur de justice	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Félins calins 49	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Sports	20 550,00 €	20 550,00 €	20 550,00 €
Aubance Judo Brissac	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Golf St Jean	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Football club (FC Louet)	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
GLBC Basket	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
<i>Subv 2 000€ / équipe en région</i>	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
<i>Subv 3 500€ / équipe en National</i>	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Aubance Aikido	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Esjl Gym	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Uspl Tennis	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Scolaire et périscolaire / Enfance-Jeunesse	315 656,35 €	310 596,35 €	322 300,47 €
Fédération - Familles rurales - Subvention Cantine Juigné Sur Loire (Ecole St Germain)	58 065,00 €	58 065,00 €	71 117,00 €
Fédération - Familles rurales - Subvention Accueil périscolaire Juigné Sur Loire (Ecole St Germain)	7 336,00 €	7 336,00 €	7 332,00 €
Fédération - Familles rurales - Subvention Accueil périscolaire Juigné Sur Loire (Ecole 2 Moulins)	4 017,00 €	4 017,00 €	4 323,00 €
Fédération Familles rurales - Subvention Accueil Périscolaire - St Jean des Mauvrets	7 892,00 €	7 892,00 €	7 553,00 €
Familles Rurales ALSH	156 389,33 €	156 389,33 €	156 390,47 €
Animation jeunesse	72 485,02 €	72 485,02 €	66 000,00 €
APE Groupe scolaire Ecole des Deux Moulins	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Amicale Scolaire Les Glycines	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Ogec Arc En Ciel (pour APE)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
APEL Groupe Scolaire Saint Germain	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Sorties scolaires écoles / Classes découvertes	8 472,00 €	3 412,00 €	8 585,00 €
Total Article 65748			362 700,47 €

MAIRIE DES GARENNES-SUR-LOIRE

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2025	Pour mémoire CA 2025	Proposition BP 2026
Article 65741 - Subventions de Fonctionnement aux ménages			
Divers	13 000,00 €	4 072,15 €	13 000,00 €
OPAH amélioration habitat / CCLLA	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
Aide au ravalement et murets d'ardoises	7 000,00 €	4 072,15 €	7 000,00 €
Article 657363 - Subvention au CCAS			
CCAS Les Garennes Sur Loire	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue à l'unanimité des voix exprimées sur les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces subventions.

Étant précisé que les conseillers municipaux membres d'association(s) n'ont pas pris part au vote relatif à l'association dont ils sont membres.

L'ensemble des associations bénéficiant d'une subvention devront s'engager, conformément à l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, à souscrire avec la commune un contrat d'engagement républicain par lequel elles s'engagent :

- A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Le 28 avril 2026,
Le Maire,



Marc BAINVEL

Rendu exécutoire par Télétransmission en préfecture, publication et mise en ligne le 30/04/2026